



GREFFE

10 SEP. 2004

ACEF de Québec
570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél : (418) 522-1568
Fax : 522-7023
acefque@mediom.qc.ca

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTRÉAL

Québec, 9 septembre 2004

Secrétaire de la Régie de l'Énergie
Tour de la Bourse, Case Postale 001
800, Place Victoria, 2^e étage, Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Budget prévisionnel de l'Acef de Québec dans R-3541-2004 (structures tarifaires et tarifs d'H.Q. pour 2005-2006).

Tel que requis par la décision D-2004-182 de la Régie du 31 août 2004, vous trouverez en annexe le Budget prévisionnel de l'ACEF de Québec, pour sa participation à venir à la cause tarifaire 2005-2006 d'H.Q. (R-3541-2004).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir nos salutations distinguées.

Richard Dagenais
Recherchiste
Pour : l'Acef de Québec

Cc : M^e Eric Fraser, procureur d'Hydro-Québec

1. Sujets ou enjeux faisant l'objet de cette estimation

Tel qu'indiqué dans notre demande de participation, l'ACEF de Québec entend traiter plus à fond des structures tarifaires dans un premier temps, en réservant notre droit de réagir à des propositions visant les frais de service de nature administrative, puis nous traiterons de manière élaborée de coût de service, d'allocation de coûts (méthodes et résultats), de revenu requis et de hausse tarifaire (en discutant des incitatifs à la minimisation de coûts). Nous traiterons notamment des aspects/impacts sociaux, économiques et politiques des changements tarifaires sur les ménages et familles.

2. Exposé des objectifs de la participation et de l'impact des sujets abordés sur l'intérêt de l'intervenant

Nous sommes préoccupés par l'impact sur le pouvoir d'achat et l'accessibilité du service d'électricité, notamment pour les fins de chauffage, créé par les changements de structure suggérés par H.Q., via un ajustement graduel des composantes du tarif domestique, et par l'impact cumulatif des hausses tarifaires à venir (chaque % de hausse du tarif D équivaut à près de 50 M\$ que l'on vient soustraire annuellement du pouvoir d'achat des ménages québécois).

Nous rappelons que nous poursuivons les objectifs suivants :

- obtenir des tarifs d'électricité qui soient les plus bas possible, tout en s'assurant d'une saine gestion financière, ce qui implique que la réglementation économique doive constamment viser à minimiser les coûts d'H.Q. (optimisation économique) considérant le coût réel des ressources utilisées pour produire et distribuer l'électricité, par l'instauration de mécanismes de contrôle de coûts et d'incitatifs aux gains de productivité ;
- maintien d'un service électrique abordable, accessible (économiquement et géographiquement) et de qualité pour toute la population, en prenant en compte la capacité de payer et le pouvoir d'achat des ménages et familles du Québec;
- maintien du pacte social de l'électricité, incluant le maintien de la stabilité tarifaire et des structures tarifaires en place tenant compte des habitudes de consommation et de la nature essentielle du service électrique, dont le chauffage électrique, et des structures socio-économiques en place;
- traitement juste et équitable des diverses clientèles (allocation juste et équitable des coûts corporatifs, de fourniture, de transport et de distribution afin que ne soit pas pénalisé les clientèles résidentielles parmi les plus captives.) et protection de l'interfinancement en faveur du secteur résidentiel tel qu'inscrit dans la loi sur la Régie.

3. Moyens et services requis : Services d'analyste :

a) Mandat de chaque personne affectée au dossier :

Richard Dagenais assumera le travail d'analyse, d'évaluation des impacts et des solutions, ainsi que la rédaction du mémoire. Vital Barbeau agira aussi à l'analyse en support au travail de Richard Dagenais et assurera le lien avec les instances démocratiques de l'ACEF de Québec ainsi que le respect des priorités, principes et valeurs défendues par l'organisme.

b) Description de l'expertise particulière de chaque personne sur les sujets abordés

Richard Dagenais a acquis une formation d'économiste (scolarité de doctorat) après avoir complété un baccalauréat en physique pure. Il a enseigné ou fait de la recherche pendant trois ans au niveau universitaire ; puis il agit depuis 1987 comme analyste en consommation, impliqué dans les diverses consultations publiques touchant les plans de développement d'H.Q., les politiques en énergie ou efficacité énergétique du Québec, ainsi que les demandes de hausses tarifaires d'H.Q.. Depuis 1998 il est impliqué, avec Vital Barbeau, responsable de dossier, sur les causes de la Régie visant le secteur de l'électricité.

c) Curriculum vitae, avec le détail des expériences pertinentes aux sujets abordés

Considérant que Vital Barbeau et Richard Dagenais interviennent depuis quelques années devant la Régie nous considérons que leurs compétences sur les sujets abordés sont connues/reconnues de la Régie.

Vous remerciant de votre attention,
Richard Dagenais, chercheur pour l'ACEF de Québec.

BUDGET

Dans la case ci-dessus, sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS.

Identification des personnes

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.
Les personnes identifiées au présent formulaire sont reportées automatiquement aux autres formulaires.

Numéro de dossier :	R-3541-2004	Période couverte :	28 juillet 2004 au 13 janvier 2005
Nom de l'intervenant :	ACEF de Québec		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	Non		
S'il s'agit d'un regroupement, veuillez indiquer le membre responsable du paiement des factures :			
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Nom des analystes	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Richard Dagenais	20	Interne	774, Ave. de Cherbourg Sainte-Foy G1X-2W5
Vital Barbeau	15	Interne	570, rue Roi, Québec G1K-2X2
Nom des témoins experts	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des experts-conseil	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		
Nom des coordonnateurs	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Sommaire des frais réclamés

Seule la case 25 du présent formulaire, reliée aux frais intérimaires reçus, doit être remplie de façon électronique. Les autres renseignements doivent être saisis électroniquement aux pages 1, 4, 5, 6 et 7.

Numéro de dossier :	R-3541-2004	Période couverte :	28 juillet 2004 au 13 janvier 2005
Nom de l'intervenant :	ACEF de Québec		
HONORAIRES			
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation (heures) :	Audience (demi-journées) :	
Avocats	0,0	0	- \$
	case 1 (réf. case 26)	case 6 (réf. case 27)	case 13 (réf. case 30)
Analystes	336,0	20	31 200,00 \$
	case 2 (réf. case 31)	case 7 (réf. case 32)	case 14 (réf. case 35)
Témoins experts	0,0	0	- \$
	case 3 (réf. case 36)	case 8 (réf. case 37)	case 15 (réf. case 40)
Experts conseils	0,0	n/a	- \$
	case 4 (réf. case 41)	case 9 (réf. case 42)	case 16 (réf. case 45)
Coordonnateurs	0,0	0	- \$
	case 5 (réf. case 46)	case 10 (réf. case 47)	case 17 (réf. case 50)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	336,0	20	31 200,00 \$
	case 11 (somme des cases 1 à 5)	case 12 (somme des cases 6 à 10)	case 18 (somme des cases 13 à 17)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	936,00 \$		
	case 19 (3% de la case 18)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)	4 171,40 \$		
	case 20 (réf. case 54)		
Dépenses de traduction	- \$		
	case 21 (réf. case 55)		
TOTAL DES DÉPENSES	5 107,40 \$		
	case 22 (somme des cases 19 à 21)		
ENVELOPPE GLOBALE			- \$
	case 23 (réf. case 56)		
TOTAL DES FRAIS DE L'INTERVENANT			36 307,40 \$
	case 24 (somme des cases 18, 22 et 23)		
FRAIS INTÉRIMAIRES REÇUS			- \$
	case 25		

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Honoraires

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3541-2004	Période couverte :	28 juillet 2004 au 13 janvier 2005		
Nom de l'intervenant :	ACEF de Québec				
HONORAIRES					
Type de ressources	Temps de préparation et d'audience ¹	Taux horaire ou mi-journée ²	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Avocats	heures ou demi-journées				
	Préparation (h):		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):		0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):				
Total :	Préparation :	Audience :	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
	0,0	0			
	case 26	case 27	case 28	case 29	case 30
Analystes	heures ou demi-journées				
Richard Dagenais	Préparation (h):	260,0	75,00 \$	23 100,00 \$	23 100,00 \$
	Audience (dj):	12	300,00 \$		
Vital Barbeau	Préparation (h):	76,0	75,00 \$	8 100,00 \$	8 100,00 \$
	Audience (dj):	8	300,00 \$		
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):				
	Préparation (h):			0,00 \$	0,00 \$
	Audience (dj):				
Total :	Préparation :	Audience :	31 200,00 \$	0,00 \$	31 200,00 \$
	336,0	20			
	case 31	case 32	case 33	case 34	case 35

¹ Le nombre d'heures s'applique à la préparation tandis que le nombre de demi-journées s'applique à l'audience.

² Le taux horaire s'applique à la préparation tandis que le taux à la demi-journée s'applique à l'audience. Même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 3 ans suivant la date de la décision de la

BUDGET

Sélectionnez BUDGET ou DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS à la page 1.

Dépenses

Seules les cases non ombragées doivent être complétées de façon électronique par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-3541-2004	Période couverte :	28 juillet 2004 au 13 janvier 2005		
Nom de l'intervenant :	ACEF de Québec				
Nom des personnes :	Richard Dagenais et Vital Barbeau				
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,31 \$/km	0	- \$	- \$	- \$
Autobus (20 voyages)	classe économique		1 179,92 \$	88,64 \$	1 268,56 \$
Taxi				- \$	- \$
Métro					- \$
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum 135,00 \$ par jour avant taxes)	135,00 \$	20	2 700,00 \$	202,84 \$	2 902,84 \$
Région de Québec (maximum 125,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Région de Gatineau (maximum 85,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Ailleurs au Québec (maximum 70,00 \$ par jour avant taxes)	- \$	0	- \$	- \$	- \$
Hébergement privé (maximum 35,00 \$ par jour)	- \$	0	- \$	n/a	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT			3 879,92 \$	291,48 \$	4 171,40 \$
case 54					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction	0,25 \$/mot	0	- \$	- \$	- \$
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION			- \$	- \$	- \$
case 55					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues avec ce formulaire.